

Présents : Nicolas Loustau-Chartez- Jérôme Cappicot - Michèle Haensel - Monique Lapêtre - Pierre Patie - Manuel Hernandez- Romain Bouvier- Aurore Guebara- Maryline Hustaix

Excusés : Yannick Katlka - Loïc Lunion

Secrétaire de séance : Monique Lapêtre

1. Approbation du PV du 15/09/2022

Arrêté par le Conseil Municipal.

2. Acquisition d'une parcelle rue de la Barrière pour régularisation

Le Maire expose à l'assemblée qu'il conviendrait d'acquérir une partie de la parcelle sise à Précilhon et cadastrée B805, longeant la voie communale dite rue de la Barrière, afin d'y aménager des trottoirs.

Les propriétaires DAUTREME et CAZAYOUS acceptent de céder gratuitement à la commune une superficie d'environ 15m² à prélever sur cette parcelle.

La délibération concernant cette acquisition est prise ce jour par le conseil municipal.

3. SDEPA : Mise à disposition des installations d'éclairage public

Une opération comptable, afin de pouvoir régulariser la FCTVA, est nécessaire. Elle permettra la mise à disposition des équipements d'éclairage public ainsi que le réseau associé auprès du TE 64. (ancien Syndicat d'Electrification)

La commune gardera la propriété de cet éclairage public et continuera à prendre en charge ses obligations (assurance et paiement des factures d'électricité).

4. DETR : Réhabilitation toiture de l'école

Afin de demander des subventions DETR (dotations d'équipement des territoires ruraux), des devis concernant les toits de l'école et du toit nord de l'église ont été demandés. A été retenue l'entreprise Dutter :

- 45 472,70 euros HT pour l'école.
- 29 438,20 euros HT pour l'église.

Ces subventions peuvent représenter 20 à 40 % du montant des travaux mais ne sont pas systématiquement acceptées. Deux dossiers pour chacune des toitures vont être déposés.

5. ONF : Coupe de bois 2023

L'ONF après consultation, va désigner les coupes à réaliser cette année (martelage des parcelles).

Les bois d'affouage sont délivrés sur pied.

Pour bénéficier d'un lot, merci de vous inscrire entre le 4 et 15 janvier 2023 à la mairie. (60 € le lot)

6. Questions diverses

- 6 janvier 2023 à partir de 17h00 : vœux du maire et galette des rois au foyer
- Bar associatif : Certains villageois ont le désir de créer une association se réunissant dans un premier temps le vendredi soir une fois/mois au foyer, comme l'ont fait auparavant d'autres Précilhonnais dans un but de partage et convivialité. (quelques propositions ont germé : jeux de société, de cartes, musique, cours de cuisine, goûters, apéros, animations diverses...).Le Principe du bar associatif, au-delà des animations proposées, est que des bénévoles adhérents servent des boissons (peu alcoolisées) à des consommateurs adhérents. Dans ce but, nous invitons à une réunion à 19h30, ceux qui voudraient s'investir comme membres du bureau, comme bénévoles pour faire des propositions, participer à ce projet, à la suite des vœux du maire du 6 janvier au foyer. Pour plus d'informations, contacter Michèle HAENSEL (0622704691), Michelle LAPETRE ou Josette PEDELABORDE
- Colis des aînés : Jeudi 15 et vendredi 16 décembre ont été distribués 31 colis à nos aînés de plus de 75 ans.

Merci à l'entreprise Lindt et la ferme Pédelaborde d'Estialescq, pour leurs dons ainsi qu'aux commerçants locaux pour leur participation.

- Devis espaces verts du lotissement :

Les travaux de voirie du lotissement étant achevés, la mairie a reçu une proposition de devis concernant la végétalisation, d'autres sont attendus.

L'éclairage public va être mis en place à l'image des autres réverbères à LED (ampoules à économie d'énergie). La commande a été réalisée.

- Pour vous aider à trier, vous pouvez accéder via ce QRcode au guide proposé par le SICTOM.



Le Maire et son conseil municipal vous adressent leurs meilleurs vœux pour ces fêtes de fin d'année et vous donnent rendez-vous le 6 janvier 2023 au foyer.

